

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 12 du 12 mars 2015

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 9

DÉCISION N° 0-5190-2015/DEF/EMM/ORG
portant dissolution de la formation « Normandie ».

Du 13 février 2015

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 0-5190-2015/DEF/EMM/ORG portant dissolution de la formation « Normandie ».

Du 13 février 2015

NOR D E F B 1 5 5 0 2 9 8 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC n° 12 du 12 mars 2015, texte 9.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III. Le ministère de la défense et les organismes sous tutelle ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2014 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu la décision n° 0-19514-2013/DEF/EMM/ROJ du 27 septembre 2013 portant création de la formation « Normandie » ;

Vu la décision ministérielle du 15 septembre 2014 (A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide :

Art. 1er. La formation administrative « Normandie » est dissoute à compter du 13 mars 2015.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Arnaud de TARLÉ.

(A) n.i. BO ; JO n° 215 du 17 septembre 2014, texte n° 13.